Société anonyme au capital de 2 193 643 820 euros
Siège social : 16-26, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris
542 107 651 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS
TRANCHE A – EMISSION JUILLET 1985 – CODE ISIN FR0000047748

CONVOCATION

Le lundi 4 mai 2009, à 10 heures (sur 1ère convocation)

En cas de report, le lundi 18 mai 2009, à 10 heures (sur 2ème convocation)

au 22 rue du Docteur Lancereaux – 75008 Paris – salle L 720 C

Les porteurs de titres participatifs de la tranche A – émission juillet 1985,
de la société GDF SUEZ, sont convoqués en Assemblée Générale,
le lundi 4 mai 2009, à 10 heures (sur 1ère convocation)
ou en cas de report pour défaut de quorum ou pour toute autre cause,
le lundi 18 mai 2009, à 10 heures (sur 2ème convocation)
au siège social de la Société, 22 rue du Docteur Lancereaux – 75008 Paris – salle L 720 C.

SOMMAIRE

Page

MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 3

ORDRE DU JOUR 4

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES RESOLUTIONS PRESENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS 5

PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS 6

ANNEXES :

1. DEMANDE DE CARTE D'ADMISSION 7
2. FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE 9
3. DEMANDE D'ATTESTATION DE PARTICIPATION 12
4. DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS 13

MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Pour assister ou se faire représenter à l'Assemblée, les titulaires de titres participatifs devront être inscrits en compte, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteurs tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité dépositaire de leurs titres participatifs, au jour fixé de l'Assemblée, soit le 4 mai 2009.

Les titulaires de titres participatifs au porteur désireux de participer à cette Assemblée devront solliciter de leur intermédiaire bancaire ou financier habilité teneur de leur compte, l'attestation de participation leur permettant :

- soit d'assister personnellement à l'Assemblée,
- soit, en y joignant le formulaire de vote par correspondance ou par procuration rempli, daté et signé, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance.

L'attestation de participation et le pouvoir doivent, pour être pris en compte, parvenir à la Société Générale, Service des assemblées générales, BP 81 236, 44312 Nantes Cedex 3, trois jours au moins avant la date fixée de l'Assemblée Générale, soit le 29 avril 2009 au plus tard.

Dans l'hypothèse où cette Assemblée ne pourrait se tenir valablement sur première convocation, pour défaut de quorum ou pour toute autre cause, elle serait reportée au lundi 18 mai, à 10 heures, au siège social de GDF SUEZ.

ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS – TRANCHE A JUILLET 1985 – 762,25 EUROS NOMINAL
CONVOQUEE LE 4 MAI 2009 (SUR 1ERE CONVOCATION)
ET EVENTUELLEMENT REPORTEE AU 18 MAI 2009 (SUR 2EME CONVOCATION)

- Rapport du conseil d'administration sur la situation et l'activité de GDF SUEZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 .

- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé et sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

- Fixation de la rémunération annuelle des représentants titulaires de la masse.

- Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités requises.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS – TRANCHE A JUILLET 1985 – 762,25 EUROS NOMINAL CONVOQUEE LE 4 MAI 2009 (SUR 1ERE CONVOCATION) ET EVENTUELLEMENT REPORTEE AU 18 MAI 2009 (SUR 2EME CONVOCATION)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La **première résolution** a pour objet de porter à votre information le rapport du conseil sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2008 de la société GDF SUEZ, et sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs, comme le prévoit l'article L.228-37 alinéa 3 du Code de commerce.

FIXATION DE LA REMUNERATION ANNUELLE DES REPRESENTANTS TITULAIRES DE LA MASSE

La **deuxième résolution** vise à soumettre à votre approbation la fixation de la rémunération annuelle des représentants titulaires de la masse à 350 euros par représentant au titre de l'exercice 2008, payable le 15 octobre 2009. Cette rémunération sera indexée sur l'indice Syntec, dont la valeur était au 31 décembre 2008, date de référence, égale à 227,70.

DELEGATION DE POUVOIRS POUR ACCOMPLIR LES FORMALITES REQUISES

Par le vote de la **troisième résolution**, il est demandé à l'assemblée générale des porteurs de titres participatifs de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts et publications nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales requises.

PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS – TRANCHE A JUILLET 1985 – 762,25 EUROS NOMINAL CONVOQUEE LE 4 MAI 2009 (SUR 1ERE CONVOCATION) ET EVENTUELLEMENT REPORTEE AU 18 MAI 2009 (SUR 2EME CONVOCATION)

1ère résolution :
Rapport du conseil d'administration et rapport des commissaires aux comptes

L'assemblée générale des porteurs de titres participatifs, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, déclare avoir pris connaissance (i) du rapport du conseil d'administration sur la situation et l'activité de GDF SUEZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 , et du (ii) rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé et sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

2ème résolution :
Fixation de la rémunération annuelle des représentants titulaires de la masse

L'assemblée générale des porteurs de titres participatifs, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, décide de fixer la rémunération annuelle des représentants titulaires de la masse, payable le 15 octobre 2009, à 350 euros par représentant. Cette rémunération sera indexée sur l'indice Syntec, dont la valeur était au 31 décembre 2008, date de référence, égale à 227,70.

3ème résolution :
Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités requises

L'assemblée générale des porteurs de titres participatifs, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts et publications nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales requises.

ANNEXE 1 - DEMANDE DE CARTE D'ADMISSION

Société anonyme au capital de 2 193 643 820 euros
Siège social : 16-26, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris
542 107 651 RCS PARIS
Siret 542 107 651 12867

ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS
TRANCHE A – EMISSION JUILLET 1985 – CODE ISIN FR0000047748
CONVOQUEE LE 4 MAI 2009 (sur 1ère convocation)
EVENTUELLEMENT REPORTEE AU 18 MAI 2009 (sur 2ème convocation)

A adresser à la Société Générale pour les titres nominatifs
(Société Générale – Service Assemblées – BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3)

OU à l'établissement teneur de compte pour les titres au porteur

Destinataire :
(à adresser par vos soins à votre Etablissement)

……
……
……
……

Je soussigné :
Nom : _____
Prénoms : _____
Adresse :_____

Agissant en qualité de propriétaire de[1]
_____ titres participatifs au nominatif, et/ou
_____ titres participatifs au porteur.

Désire assister personnellement à l'Assemblée Générale des porteurs de titres participatifs de tranche A, qui se tiendra le lundi 4 mai 2009 à 10 heures, sur 1ère convocation, et en cas de report pour défaut de quorum ou pour toute autre cause, le lundi 18 mai 2009, à 10 heures, sur 2ème convocation, au siège social de GDF SUEZ, 22 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris, salle L 720 C.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à …….. le …….. 2009

Signature :

Expéditeur :
……
……
……
……

[1] *Indiquer le nombre de titres détenu en lettres et en chiffres.*

Titulaires de titres participatifs – tranche A au nominatif :

La demande de carte d'admission est à retourner, sans autre formalité, à **Société Générale – Service Assemblées – BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3.**

Titulaires de titres participatifs – tranche A au porteur :

La demande de carte d'admission ainsi que la demande d'attestation de participation doivent être adressées exclusivement à l'intermédiaire bancaire ou financier chargé de la gestion de vos titres.

ANNEXE 2 – FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Société anonyme au capital de 2 193 643 820 euros
Siège social : 16-26, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris
542 107 651 RCS PARIS
Siret 542 107 651 12867

ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS
TRANCHE A – EMISSION JUILLET 1985 – CODE ISIN FR0000047748
CONVOQUEE LE 4 MAI 2009 (sur 1ère convocation)
EVENTUELLEMENT REPORTEE AU 18 MAI 2009 (sur 2ème convocation)

A adresser à la Société Générale pour les titres nominatifs
(Société Générale – Service Assemblées – BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3)

OU à l'établissement teneur de compte pour les titres au porteur

Destinataire :
(à adresser par vos soins)

……
……
……
……

Je soussigné :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse :_____

Agissant en qualité de propriétaire de[1]

titres participatifs de tranche A, détenus dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire bancaire ou financier habilité.

Après avoir pris connaissance du texte ci-annexé des projets de résolutions proposés au vote de l'assemblée générale des porteurs de titres participatifs de tranche A, qui aura lieu, sur 1ère convocation, le lundi 4 mai 2009 à 10 heures, et, en cas de report pour défaut de quorum ou pour toute autre cause, le lundi 18 mai 2009 à 10 heures, sur 2ème convocation, et conformément à l'article L. 228-61 du Code de commerce,

déclare : [2]

□ **Donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale pour voter en mon nom.**

□ **Emettre le vote suivant sur lesdites résolutions** :

1ère résolution	**POUR** [3]	**CONTRE** [3]	**ABSTENTION** [3]
2ème résolution	**POUR** [3]	**CONTRE** [3]	**ABSTENTION** [3]
3ème résolution	**POUR** [3]	**CONTRE** [3]	**ABSTENTION** [3]

□ **Constituer pour mandataire, sans faculté de substitution :**

M. _____

Ou à défaut

M. _____

pour me représenter à l'assemblée générale des porteurs de titres participatifs de tranche A – code ISIN FR0000047748, qui se tiendra, sur 1ère convocation, le lundi 4 mai 2009 à 10 heures, et sur 2ème convocation, en cas de report pour défaut de quorum ou pour toute autre cause, le lundi 18 mai 2009 à 10 heures, au siège social de GDF SUEZ, 22 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris – salle L 720 C.

Fait à …….. le …….. 2009

Signature :

Expéditeur :

……
……
……
……

1 *Indiquer le nombre de titres participatifs – tranche A détenus en lettres et en chiffres.*
2 *Cocher **une seule case** parmi les trois options suivantes.*
3 *Rayer les mentions inutiles.*

NOTE IMPORTANTE

Tous les porteurs de titres participatifs de tranche A peuvent assister personnellement ou participer ou se faire représenter à l'Assemblée Générale des porteurs de titres participatifs de tranche A dans les conditions légales. Toutefois, il sera justifié de leurs droits par l'inscription au jour fixé de ladite Assemblée Générale (**le 4 mai 2009 sur 1ère convocation, et en cas de report pour défaut de quorum ou pour toute autre cause, le 18 mai 2009 sur 2ème convocation**), soit dans les comptes de titres participatifs tenus au nominatif par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres participatifs tenus au porteur gérés par l'intermédiaire bancaire ou financier teneur de compte habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, le titulaire de titres participatifs peut utiliser le présent formulaire en choisissant l'une des trois possibilités suivantes, après avoir coché la case appropriée, signé et daté au bas du formulaire :

1. Voter par correspondance
2. Donner pouvoir au Président de l'Assemblée
3. Donner pouvoir à une personne dénommée pour le représenter à l'Assemblée

Quelle que soit l'option choisie, la signature du porteur de titres participatifs est indispensable. Le signataire doit inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscule d'imprimerie), prénoms usuels et adresse. Pour les personnes morales, le signataire doit indiquer ses nom, prénom et qualité en laquelle il signe le formulaire de vote pour la personne morale. Si le signataire n'est pas lui-même propriétaire de titres participatifs (exemple : administrateur légal, tuteur…), celui-ci doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution concernée.

L'indication de deux votes contradictoires au regard d'une résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.

Le formulaire de vote reçu par la SOCIETE GENERALE doit comporter les mentions suivantes :

- les nom, prénom et domicile du porteur de titres participatifs ;
- la signature du porteur de titres participatifs ou de son représentant légal ou judiciaire.

Un porteur de titres participatifs ne peut à la fois voter par correspondance et donner procuration.

Le porteur de titres participatifs qui a voté par correspondance n'a plus la possibilité d'assister à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter.

Le texte des résolutions figure dans la plaquette de convocation jointe au présent formulaire.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient au mandataire de GDF SUEZ : **Société Générale – Service Assemblées – BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3**, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 29 avril 2009 au plus tard.

Nota : Dans l'éventualité où, pour défaut de quorum ou pour toute autre cause, l'Assemblée Générale ne pourrait délibérer valablement le 4 mai 2009 à 10 heures, une seconde Assemblée Générale serait convoquée, avec le même ordre du jour, le 18 mai 2009, à 10 heures, au siège social de GDF SUEZ, salle L 720 C.

ANNEXE 3 - DEMANDE D'ATTESTATION DE PARTICIPATION

Société anonyme au capital de 2 193 643 820 euros
Siège social : 16-26, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris
542 107 651 RCS PARIS
Siret 542 107 651 12867

ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS
TRANCHE A – EMISSION JUILLET 1985 – CODE ISIN FR0000047748
CONVOQUEE LE 4 MAI 2009 (sur 1ère convocation)
EVENTUELLEMENT REPORTEE AU 18 MAI 2009 (sur 2ème convocation)

A adresser à l'établissement teneur de compte
par les titulaires de titres participatifs au porteur

Destinataire :
(à adresser par vos soins
à votre Etablissement gestionnaire de vos titres au porteur)

……
……
……

Messieurs,

En vue de l'Assemblée Générale des porteurs de titres participatifs de tranche A de GDF SUEZ, qui aura lieu, sur 1ère convocation, le 4 mai 2009 à 10 heures, et sur 2ème convocation en cas de report pour défaut de quorum ou pour toute autre cause, le 18 mai 2009 à 10 heures, au siège social de GDF SUEZ – 16-26 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris,

J'ai l'honneur de vous demander l'établissement d'une attestation de participation comportant l'indication du nombre de mes titres participatifs au porteur, dont je suis propriétaire et qui sont inscrits en compte ou comptablement enregistrés dans les comptes de votre Etablissement.

☐ Je désire assister personnellement à cette Assemblée Générale. A cet effet, je remplis, date et signe le formulaire de demande de carte d'admission (se référer à l'annexe 1) et le joins à la présente demande.[1]

☐ Je ne désire pas assister à cette Assemblée Générale, mais souhaite néanmoins m'y faire représenter ou voter par correspondance ou par procuration[1]. A cet effet, je remplis, date et signe le formulaire unique de vote par correspondance ou de représentation (se référer à l'annexe 2) et le joins à la présente demande. [1]

Je vous prie d'adresser le document susvisé, accompagné de l'attestation de participation établie par vos soins, à la SOCIETE GENERALE **(Société Générale – Service Assemblées – BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3)**, pour le **29 avril 2009 au plus tard**.

Fait à …….. le …….. 2009

Expéditeur : Signature :

……
……
……

[1] *Cocher la case correspondante et joindre le document demandé.*

ANNEXE 4 - DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

Société anonyme au capital de 2 193 643 820 euros
Siège social : 16-26, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris
542 107 651 RCS PARIS
Siret 542 107 651 12867

ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS
TRANCHE A – EMISSION JUILLET 1985 – CODE ISIN FR0000047748
CONVOQUEE LE 4 MAI 2009 (sur 1ère convocation)
EVENTUELLEMENT REPORTEE AU 18 MAI 2009 (sur 2ème convocation)

A adresser à la Société Générale pour les titres nominatifs
(Société Générale – Service Assemblées – BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3)

OU à l'établissement teneur de compte pour les titres au porteur

Je, soussigné(e) :

NOM : ……..

PRENOMS : ……

ADRESSE : ……

……

Demande l'envoi des documents et renseignements relatifs à l'Assemblée Générale des porteurs de titres participatifs qui aura lieu le 4 mai 2009 à 10 heures sur 1ère convocation, et en cas de report pour défaut de quorum ou pour toute autre cause, le 18 mai 2009 à 10 heures sur 2ème convocation, tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

Fait à …….. le …….. 2009

Signature :

Expéditeur :

……
……
……
……

Société anonyme au capital de 2 193 643 820 euros
Siège social : 16-26, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris
542 107 651 RCS PARIS